



## **Profil des interprètes et des traducteurs (h/f)**

La décision d'octroi de l'asile en Suisse s'appuie largement sur les résultats d'auditions orales. En effet, tout requérant d'asile est interrogé par un/e auditeur/auditrice du SEM. Un représentant légal et/ou représentant d'une œuvre d'entraide participe à l'audition afin de veiller à ce qu'elle se déroule conformément au droit en vigueur. L'interprète assure quant à lui l'interprétation de l'audition, dont la durée peut varier entre une et sept heures, en recourant à la technique de l'interprétation consécutive. A la fin de l'audition, le procès-verbal est retraduit par l'interprète. L'interprète est parfois appelé à exécuter des traductions écrites.

Les interprètes et les traducteurs travaillant doivent non seulement satisfaire à des exigences techniques mais aussi faire preuve d'une grande intégrité et être parfaitement au clair sur leur rôle.

En tant que spécialiste, vous possédez les qualités suivantes :

### **Sur le plan personnel**

Vous

- montrez une grande maturité, produisez une réflexion tout en nuances et agissez en conséquence ;
- respectez les valeurs et les principes de l'administration fédérale ;
- êtes digne de confiance, intègre, discret et fiable ;
- gardez votre sang-froid dans des situations éprouvantes du point de vue émotionnel ;
- savez prendre vos distances tout en restant neutre et concentré sur votre travail ;
- savez gérer vos ressources ;
- aimez travailler en équipe, dans des compositions variables ;
- disposez d'une bonne culture générale et montrez une attitude ouverte face à l'apprentissage et à la nouveauté ;

- connaissez le contexte politique et social de la Suisse et celui du pays dans la langue duquel vous êtes appelé à interpréter et à traduire ;
- communiquez en toute franchise et savez-vous exprimer de manière claire et compréhensible à l'écrit comme à l'oral.

### **Sur le plan technique**

Vous

- maîtrisez parfaitement la langue recherchée (niveau langue maternelle) et avez d'excellentes connaissances terminologiques et grammaticales ;
- vous exprimez couramment dans l'une des langues officielles suisses (allemand, français ou italien au niveau B2 ou plus) ;
- êtes vif d'esprit et avez de bonnes capacités de concentration et de mémorisation ;
- maîtrisez la technique de l'interprétation consécutive ;
- garantissez une interprétation fidèle (sans modifier la forme ni le fond des déclarations des participants à l'audition) et connaissez le vocabulaire spécialisé requis de la domaine de l'asile ;
- interprétez de manière fluide, précise et structurée ;
- faites preuve d'endurance et êtes en mesure d'assurer continuellement un travail de qualité lors de longues auditions ;
- êtes très disponible et prêt à intervenir en divers lieux ;
  
- avez de préférence suivi des cours d'interprétation ;
- jouissez d'une bonne réputation et êtes disposé à vous soumettre à un contrôle de sécurité (incluant un éventuel dossier d'asile).